

# CONTRIBUEZ GRÂCE À LA MOBILITÉ, À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ



## QUI SOMMES-NOUS ?

**L'association Wimoov** a pour vocation d'accompagner tous les publics fragiles, vers une mobilité durable et autonome et inclusive.

**Avec plus de 25 plateformes** réparties sur le territoire, Wimoov repense et imagine chaque jour de nouvelles solutions de mobilité toujours plus innovantes pour répondre aux besoins des territoires et de ses bénéficiaires.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

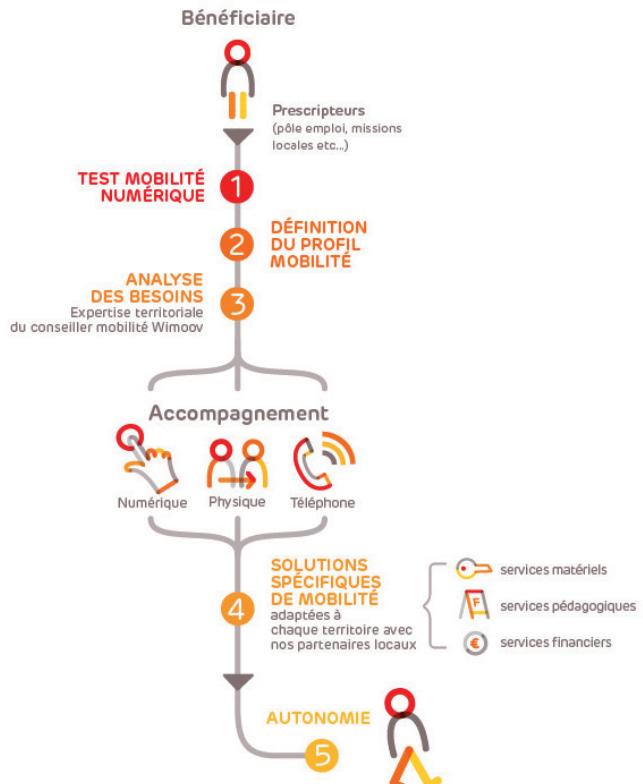
- Près d'un **quart des Français et un jeune sur deux** ont renoncé à un emploi ou à une formation faute de moyen pour s'y rendre ;
- Une personne en insertion sur deux a déjà refusé un travail ou une formation pour des **problèmes de mobilité** ;
- **59 % des candidats** ont refusé une embauche suite à des **problèmes de mobilité**.

## WIMOOV A CRÉÉ LE MÉTIER DE CONSEILLER MOBILITÉ

Au sein de nos plateformes, ces professionnels s'appuient sur les offres de mobilité existantes des territoires, les complètent et les optimisent afin de proposer des solutions de mobilités adaptées aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Ainsi, **46 % des personnes en parcours d'insertion accompagnées par Wimoov accèdent à l'emploi/formation ou y sont maintenues.**

## PARCOURS MOBILITÉ



*En 2016, près de 11 000 personnes ont été accompagnées par nos Conseillers Mobilité. 30 % sont des jeunes de moins de 26 ans.*

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

### LA TAXE D'APPRENTISSAGE CONTRIBUERA À :

- › **Développer nos actions** en faveur d'une mobilité inclusive notamment en faveur des publics jeunes ;
- › **Renforcer notre expertise** et notre pédagogie d'intervention ;
- › **Construire des collaborations** avec nos entreprises partenaires permettant la mise en œuvre d'actions spécifiques d'accompagnement à la mobilité de leurs salariés précaires.

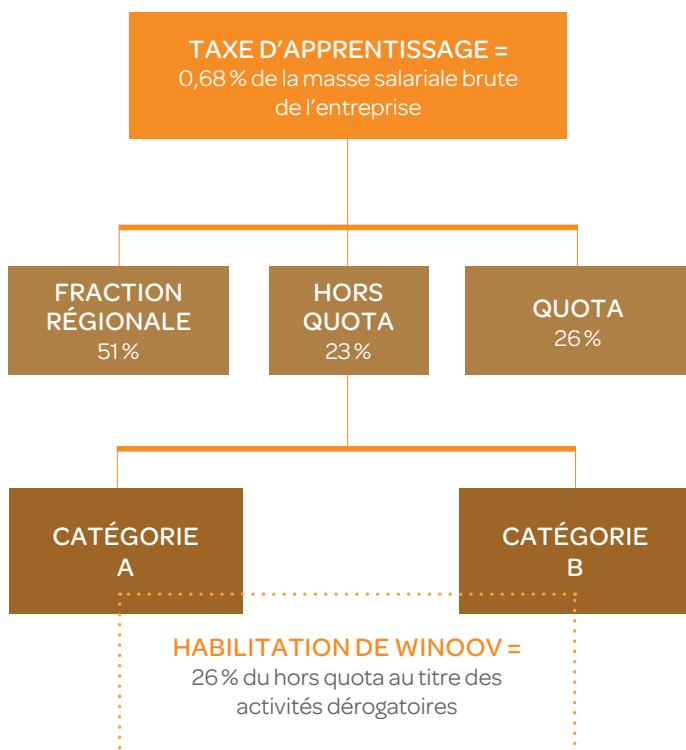
*...et donc plus globalement, améliorer la qualité de service et densifier l'offre proposée pour des projets individuels réussis !*

### COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À WIMOOV ?

- › Vous pouvez verser à Wimoov une fraction de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre collecteur, avant le **28 février 2019**.
- › Wimoov est **habilitée à percevoir, à titre dérogatoire, 26 % du hors quota**, article L.6241-10 du code du travail. (cf. schéma de répartition de la taxe d'apprentissage)
- › Sur votre formulaire de déclaration de la taxe, indiquer Wimoov comme bénéficiaire et préciser le montant de votre versement.

**Wimoov**  
41, rue du chemin vert  
75011 PARIS  
01 55 28 97 10  
carole.cano@wimoov.org  
  
SIRET : 422 136 143 000 84

### RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



### INFORMEZ-NOUS

*(Essentiel pour pouvoir vous remercier, allouer les sommes versées et vous tenir informé de nos projets et réalisations)*

**Envoyez votre intention de versement en utilisant la promesse de versement ci-jointe.**

*Merci de votre engagement,  
à nos côtés !*

## PROMESSE DE VERSEMENT



### COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Montant envisagé : ..... €

### PERSONNES À CONTACTER (RESPONSABLE DE VOTRE CHOIX)

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Organisme collecteur de la Taxe : .....

**Ce document doit nous être retourné par email  
à l'établissement de votre choix.**

**Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés !**